



REGLEMENT INTERNE

ASSEMBLEE GENERALE

Suite à la Réunion de Bureau du 30 juillet 2018 :

Des éléments à prendre en compte dans le règlement interne lors des assemblées générales, sans avoir la nécessité de modifier les statuts.

Localisation des membres et assemblées générales : L'Association Aériastory regroupe un grand nombre d'adhérents hors commune, dans et hors de l'hexagone. Par conséquent il est très difficile de pouvoir réunir les membres lors d'une assemblée et de procéder aux convocations par courrier dans les délais.

Par conséquent et au vu des méthodes de communications informatiques :

- 1 – les convocations aux membres se feront par voie de courriel à l'adresse de chacun des adhérents.
- 2 – l'ordre du jour et l'état des comptes seront envoyés en même temps que la convocation
- 3 – les votes et les réponses seront autorisés par courriel ou par retour de courrier pour ceux qui ne souhaitent répondre que sur format papier.
- 4 – Afin d'éviter les relances et les rappels, de réduire le travail administratif et d'activer les décisions prises par le bureau, il sera convenu que dans le délai de 30 jours de l'envoi de la convocation et la demande de vote, pour les membres, à jour de leur cotisation de l'année :

Seront prises en considération comme FAVORABLE

A - Toutes les réponses des adhérents reçues durant ce délai.

B – Tous ceux qui n'auront pas répondu dans les délais

Les réponses **NON FAVORABLES** seront acceptées si elles sont reçues dans le délai de 30 jours de la date de convocation, par courriel ou par courrier.

Les résolutions seront acceptées à la majorité des votes.

Ce règlement interne facilite au Bureau, l'envoi des dossiers administratifs et permettra à l'association de gérer dans l'efficacité, l'impératif de nos projets.

Gérard Finan

Président

